



## Ordonnance de télécom CRTC 2018-452

Version PDF

Référence : 2018-417

Ottawa, le 5 décembre 2018

### **Ontera a division of NorthernTel, Limited Partnership – Approbation définitive d'une demande tarifaire**

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Ontera a division of NorthernTel, Limited Partnership	AMT 139 Tarif général – Retrait du service Centrex	16 octobre 2018	17 décembre 2018

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement à la demande.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général